

FINANCEMENT DU PARITARISME

Contribution 2025 basée sur le nombre
de salarié déclaré sur la DSN 2024

**Date limite de Déclaration
31 Mars 2025**

Votre entreprise relève de la branche : Convention collective des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet du 13 mars 1969. (IDCC 500-brochure 3148- Code APE 46.41Z, 46.42Z, 46.49Z. Accord de financement du dialogue social du 11 avril 2019)

Siren : _____

Raison Sociale : _____

Organisme Collecteur

GEXEL Collect' pour l'ACJTM

BP 30006

91311 Leuville sur Orge

Téléphone : _____ Email : _____

Siren : _____ Code NAF : _____

Activité Principale : commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

NE FAIRE QU'UN SEUL BORDEREAU POUR LE SIEGE ET SES ÉTABLISSEMENTS ET GROUPE

Ne pas oublier de remettre nos références sur toute correspondance _____ / _____

Détermination de la Contribution 2025

Effectif déclaré dans la DSN 2024 =>	Contribution due
Vous avez moins de 1 salarié	50 €
Vous avez de : 1 à moins de 10 Salariés	200 €
Vous avez de : 10 à moins de 50 Salariés	500 €
Vous avez de : 50 à moins de 300 Salariés	1 000 €
Vous avez 300 salariés et plus	2 000 €

Gexel Collect' pour le compte l'ACJTM

À l'ordre de : BP 30006

91311 LEUVILLE SUR ORGE

Montant à régler :

Cocher le mode de règlement choisi *CB **Virement ***Chèque

* Règlement par CB sur notre site www.gexel.fr en mentionnant :

N° du Dossier _____ / N° Ordre _____ / N° de Société : 128

** Règlement par Virement : IBAN FR27 2004 1010 1237 6458 6G03 339 – BIC PSSTFRPPSCE

références à rappeler impérativement N° d'ordre : _____

Communiquez impérativement votre **N° SIREN** dans le motif de virement

*** Règlement par chèque à l'ordre de **Gexel Collect'** à envoyer avec le bordereau l'adresse ci-dessus.

Référence à mettre au dos du chèque _____

Nom Prénom, Fonction

Cachet et Signature

A

le

**Tout virement
sans numéro de
siren ne pourra
pas être affecté**

**Déclaration et
paiement
directement en
ligne sur notre
site www.gexel.fr**

Si vous n'avez pas encore payé la Contribution pour l'année 2024 (nombre de salarié 2023), veuillez-nous contacter au 01 69 88 10 00

La société GEXEL traite vos données personnelles à des fins de collecte pour l'ACJTM.

Conformément à la Règlementation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur vos données.

Pour plus d'information sur ce traitement, merci de consulter le site gexel.fr ou de prendre contact par mail à gxl@gexel.fr